

Enseignement

REF : DEEENS2013008

Signataire : CP/CM

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Nouvelle méthodologie d'élaboration de la carte scolaire pour les écoles primaires de la ville.

EXPOSE :

Le contexte de la ville, avec une démographie en forte croissance et de nouveaux programmes de logements nécessitant la construction de groupes scolaires, génère des mouvements de la carte scolaire.

Chaque année, la carte scolaire est définie afin de pouvoir accueillir tous les enfants d'Aubervilliers de plus de 3 ans jusqu'au CM2. Cette élaboration est basée sur les prévisions d'effectifs en tenant compte de la natalité, des montées pédagogiques, des nouvelles constructions de logements et/ou d'écoles.

L'équilibre des effectifs dans les établissements scolaires doit être pris en compte pour respecter les capacités d'accueil.

Actuellement sur la ville, les seuils par classe sont fixés à 23 enfants en élémentaire et 25 enfants en maternelle dans toutes les écoles.

En cas de sur ou sous-effectifs, des ouvertures ou fermetures de classes sont demandées auprès du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN). La priorité est d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement.

Le déplacement des enfants est parfois nécessaire lorsque des ouvertures de classes ne sont pas possibles dans des établissements ou en cas d'ouverture de nouvelles écoles.

Dans ce cadre évolutif, il apparaît important de revoir les priorités d'affectations en regard de nouveaux critères dont la définition est à examiner en concertation avec les parents d'élèves. Une nouvelle méthodologie susceptible d'évoluer est donc proposée quant à l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2014/2015.

Une discussion est programmée dans le cadre de la commission « Politique Educative » en fin d'année scolaire pour présenter les problématiques à long terme et débattre des différentes stratégies autour de la carte scolaire et de l'utilisation des locaux.

Début octobre 2013

- Mise en place d'un comité de pilotage de la carte scolaire regroupant les partenaires (parents, éducation nationale, élus, administration)
 - Définition des axes de travail.
 - Choix des critères relatifs de priorité à retenir pour orienter le travail du service enseignement.
- Travail du service pour élaborer les différentes propositions

Mi-novembre 2013

- Etude des projections et des propositions
- Définition avec les partenaires des axes prioritaires
- Examen de la faisabilité technique des propositions
- Etude des propositions par le comité de pilotage.
- Elaboration d'une proposition de carte scolaire à la direction académique : ouvertures et fermetures de postes.
- Délibération sur la carte scolaire au conseil municipal.

Mars 2014

- Etude et prise en compte des décisions du DASEN.
- Réflexion sur les critères à prendre en compte pour la commission de conciliation et traitement, en amont de ladite commission, des cas particuliers.
- Validation de ces dossiers par le comité de pilotage.
- Transmission aux familles concernées.

Avril et mai 2014

- Retrait des dossiers à examiner par la commission de conciliation par les parents concernés.
- Tenue de la commission de conciliation fin mai avec tous les partenaires.

Juillet et fin août 2014

- Prise en compte des décisions du Comité Technique Paritaire de l'Education Nationale de juin pour les ouvertures et fermetures de classes : réactions si besoin.
- Etude des dossiers restés en suspens en fonction de la connaissance des radiations
- Validation de ces dossiers par le comité de pilotage avant la rentrée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces principes et d'adopter la nouvelle méthodologie d'élaboration de la carte scolaire pour les écoles primaires de la ville telle qu'annexée au présent rapport

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

N° 190

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la
Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance**

Enseignement

REF : DEEENS2013008

Signataire : CP/CM

**OBJET :Nouvelle méthodologie d'élaboration de la carte scolaire pour les écoles
primaires de la ville.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 212-7 et L 131-5 du Code de l'Education,

Considérant que dans le contexte évolutif rencontré sur la Commune d'Aubervilliers il apparaît important de revoir les priorités d'affectations en regard de nouveaux critères dont la définition est à examiner en concertation avec les parents d'élèves,

Considérant qu'il convient de proposer une nouvelle méthodologie susceptible d'évoluer quant à l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2014/2015,

Considérant la nécessité d'adopter une carte scolaire pour les écoles primaires de la ville,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la méthode proposée pour l'élaboration des cartes scolaires à compter de celle de 2014 telle qu'elle figure dans le rapport annexé à la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué